

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 01.19 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 20
- Présents : 18
- Votants : 18
- Suffrages exprimés : 18 (18 pour)
- Secrétaire de séance : M. Damien DURANCEAU

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2019

Le premier avril deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-six mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : BAGARD Marcel, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, FRANCOU Edmond, GAY Robert, LACHAMP Jean-Jacques, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MATHIEU Bernard, MORENO Juan, MOULLET Albert, REY Jean-Louis, SCHULER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Absents excusés : DELAUP Luc, TROCCHI Jean-Marie.

ORDRE DU JOUR : Convention de mise à disposition de données EDF

Par délibération n° 314.17 du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire l'aménagement touristique des Gorges de la Méouge. La rivière de la Méouge est un site de baignade très pratiqué. L'Agence Régionale de Santé (ARS) intervient plusieurs fois par an pour effectuer des contrôles sanitaires pour la surveillance de la qualité de l'eau, au niveau du Pont Roman, situé sur la commune de Val Buëch Méouge.

Au mois d'août 2018, un arrêté d'interdiction de baignade a été signé par le maire de Val Buëch Méouge comme suite à des analyses de mauvaise qualité. Selon l'ARS, la contamination bactériologique est liée aux orages de fin de saison qui ont entraîné un lessivage des sols et éventuellement, aux rejets de la station d'épuration de Barret sur Méouge. Cette installation d'assainissement est située à l'amont du site de baignade contrôlé. Elle reçoit des eaux parasites et n'est plus équipée d'un système de désinfection ultra-violet des effluents traités.

Compte tenu de la situation sanitaire, l'ARS a demandé à l'autorité gestionnaire, la CCSB, de lancer une procédure de révision du profil de baignade afin d'étudier plus précisément l'origine des contaminations et de mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées à leurs problématiques.

Après mise en concurrence, c'est l'offre de la société AEHB Conseil qui a été retenue pour réaliser l'étude de révision du profil de baignade de la Méouge.

EDF dispose en aval du Pont Romain d'un outil de contrôle du débit naturel de la Méouge. AEHB Conseil souhaite disposer des données collectées par EDF dans le but de collecter des informations qui pourraient corrélées avec les sources potentielles ou identifiées de pollution.

Pour ce faire, la CCSB doit conventionner avec EDF. Cette convention intervient à titre gratuit

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire autorise le Président à signer la convention avec EDF.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

